

# Le Programme mondial des Nations unies en faveur de l'éducation aux droits humains

mardi 30 décembre 2008

Sommaire de cet article

- [Historique, étapes, outils de l'éducation aux droits humains](#)
- [Définition, principes, finalité de l'éducation aux droits humains, selon l'ONU](#)
- [Principes guidant les activités d'éducation aux droits humains, selon l'ONU](#)
- [Télécharger le plan d'action](#)

## Historique, étapes, outils de l'éducation aux droits humains

Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le [Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits humains](#) (qui est en cours depuis 2005) afin de promouvoir l'exécution des programmes d'éducation en la matière dans tous les secteurs.

S'appuyant sur le travail accompli au cours de la Décennie des Nations unies pour l'éducation dans le domaine des droits humains (1995-2004), le Programme mondial s'efforce de promouvoir une conception commune des principes fondamentaux et des méthodes d'éducation aux droits de l'homme, à mettre en place un cadre concret d'intervention et à renforcer les partenariats et la coopération sur tous les niveaux, depuis le niveau international jusqu'à l'échelon communautaire. Le Programme mondial n'est pas limité dans le temps, il se déroule en phases successives en fonction de plans d'action.

**Le Plan d'action pour la première phase** (2005-2009) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits humains a été adopté par tous les Etats membres des Nations unies en juillet 2005. Développé par un groupe d'experts dans le domaine de l'éducation et les droits humains venant des toutes les régions, le Plan d'action pour la première phase propose une stratégie concrète et des idées pratiques pour mettre en œuvre l'éducation aux droits humains à l'échelle nationale dans les systèmes primaire et secondaire.

## Définition, principes, finalité de l'éducation aux droits humains, selon l'ONU

On peut définir l'éducation aux droits humains comme l'ensemble des activités d'éducation, de formation et d'information visant à inculquer une culture universelle des droits humains faite de connaissances, d'aptitudes et de comportements de nature :

- a) à renforcer le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- b) à assurer le développement du sens de la dignité et le plein épanouissement de la personnalité humaine ;
- c) à favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et l'amitié entre toutes les nations, les peuples autochtones et les groupes raciaux, nationaux, ethniques, religieux et linguistiques ;
- d) à aider tous les êtres humains à participer utilement au fonctionnement d'une société libre et démocratique fondée sur les principes du droit ;
- e) à consolider et à maintenir la paix ;

f) à promouvoir un développement durable et une justice sociale centrés sur la personne humaine.

### **L'éducation aux droits humains englobe les aspects suivants :**

a) Connaissances et compétences – L'acquisition de connaissances sur les droits humains et sur les mécanismes mis en place pour les protéger et l'acquisition de compétences permettant d'en faire usage dans la vie de tous les jours.

b) Valeurs, attitudes et comportements – Développement des valeurs morales et renforcement des attitudes et des comportements qui sont à la base des droits humains.

c) Action – Adoption de mesures en vue de protéger et de promouvoir les droits humains.

### **Principes guidant les activités d'éducation aux droits humains, selon l'ONU**

Les activités d'éducation qui s'inscrivent dans le cadre du programme mondial doivent :

a) favoriser l'interdépendance, l'indivisibilité et l'universalité des droits humains, notamment des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et du droit au développement ;

b) inculquer le respect des différences et en faire apprécier l'intérêt et favoriser la lutte contre la discrimination fondée sur la race, le sexe, la langue, la religion, les convictions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, l'état physique et mental, et sur d'autres motifs ;

c) encourager l'analyse des problèmes chroniques et des difficultés nouvelles qui se présentent dans le domaine des droits humains, en vue d'y apporter des solutions fondées sur les principes relatifs aux droits humains ;

d) donner aux collectivités et aux particuliers les moyens de déceler les carences du système des droits humains et les aider à y suppléer ;

e) s'inspirer des principes relatifs aux droits humains ancrés dans les différentes cultures et tenir compte de l'évolution historique et sociale de chaque pays ;

f) faire mieux connaître les instruments et les mécanismes internationaux, régionaux, nationaux et locaux existant en matière de protection des droits humains afin de faciliter leur utilisation ;

g) mettre en oeuvre une pédagogie fondée sur la diffusion des connaissances, l'analyse critique et l'acquisition d'aptitudes utiles à la promotion des droits humains ;

h) favoriser l'instauration de conditions d'apprentissage qui ne laissent pas place à la crainte et à la frustration et qui soient propices à la participation, à l'exercice des droits humains et au plein épanouissement de la personnalité humaine ;

i) répondre aux exigences de la vie quotidienne de tous ceux qui bénéficient de cette éducation, en les incitant à se concerter sur la manière de transformer les droits humains pour que ceux-ci ne soient plus seulement des normes abstraites mais s'intègrent à leur situation sociale, économique, culturelle et politique.

### **Télécharger le plan d'action**

Voir ci-dessous.